Document généré le 12 juil. 2025 04:27

Les Cahiers de droit

Remarques sur l'éthique dans les sciences sociales

Éric Gagnon

Volume 42, numéro 2, 2001

URI : https://id.erudit.org/iderudit/043639ar
DOI : https://doi.org/10.7202/043639ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)
1918-8218 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cette note

Gagnon, É. (2001). Remarques sur l'éthique dans les sciences sociales. *Les Cahiers de droit*, *42*(2), 325–335. https://doi.org/10.7202/043639ar

Résumé de l'article

Dans le texte qui suit, l'auteur s'efforce de montrer que l'éthique de la recherche dans les sciences sociales ne se situe pas aux pourtours de la recherche, dans la manière de la conduire, mais dans l'objet même de la recherche et dans son interprétation. De cette idée, il tire deux conclusions : 1) les principes et les règles de l'éthique biomédicale s'appliquent mal à la recherche en sciences sociales, et ce sont les sciences médicales qui auraient plutôt à apprendre des sciences sociales ; 2) ici comme ailleurs, le positivisme donne congé à l'éthique, en se satisfaisant d'une déontologie.

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 2001

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

NOTE

L'éthique et la recherche en science sociale

*Remarques sur l'éthique dans les sciences sociales**

Éric GAGNON**

Dans le texte qui suit, l'auteur s'efforce de montrer que l'éthique de la recherche dans les sciences sociales ne se situe pas aux pourtours de la recherche, dans la manière de la conduire, mais dans l'objet même de la recherche et dans son interprétation. De cette idée, il tire deux conclusions : 1) les principes et les règles de l'éthique biomédicale s'appliquent mal à la recherche en sciences sociales, et ce sont les sciences médicales qui auraient plutôt à apprendre des sciences sociales ; 2) ici comme ailleurs, le positivisme donne congé à l'éthique, en se satisfaisant d'une déontologie.

In this paper, the author attempts to demonstrate that ethics in social science research should not be sought in scope of the conducting of the research but rather in the research's very objective and interpretation. Based on this idea, the author arrives at two conclusions : 1) that the

* Le présent texte est une version remaniée d'une communication présentée au 12e Colloque annuel de la Société canadienne de bioéthique. L'auteur remercie Mme Édith Deleury de son invitation.

** Département de médecine sociale et préventive, Université Laval ; CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières.

principles and rules of biomedical ethics apply poorly to research in the social sciences, plus that medical sciences should learn from the social sciences ; and 2) that here as elsewhere, positivism dismisses ethics, while satisfying itself with professional practices.

Pages

1 L'éthique et l'objet de la recherche 327
2 L'éthique et le lien de confiance 329
3 L'éthique, le sens et les valeurs 331

Après les sciences médicales, c'est au tour des sciences sociales d'être appelées à se donner une éthique de la recherche. Pas davantage que les premières, les secondes ne se font en l'absence d'hommes et de femmes qui doivent accepter de devenir des « sujets d'étude ». Mais ne pouvant pas plus qu'en médecine être réduits à des moyens, ces sujets n'ont-ils pas droit au respect et à la dignité ? N'ont-ils pas le droit de juger et de décider de leur participation à la recherche ? Tout comme en médecine, cette recherche doit se garder d'avoir des effets indésirables et même contraires à ses objectifs. Si ces préoccupations ne sont pas neuves, du moins deviennent-elles plus pressantes aujourd'hui.

On ne peut qu'acquiescer à pareille ambition et saluer les efforts pour donner aux sciences sociales une éthique de la recherche qui leur convienne. Cependant, nul ne peut manquer de noter un double renversement : les disciplines qui critiquaient la perte de l'horizon des valeurs dans les sciences « dures » se font, à leur tour, rappeler à l'ordre ; et, surtout, ces disciplines qui ont les normes pour objet sont invitées à reconnaître et à renforcer les leurs. Loin d'être anecdotiques, et de se réduire au comique de l'arroseur arrosé, ces renversements doivent être le point de départ d'une réflexion sérieuse sur l'éthique des sciences sociales.

Ne se limitant pas à la manière de conduire une recherche, l'éthique de la recherche touche à l'objet d'étude même des sciences sociales. Elle ne se situe pas aux pourtours de la recherche, mais au cœur de la réalité que cette recherche veut comprendre, dans les moyens de compréhension et dans la légitimité même de ces sciences. Se le rappeler est la seule façon de saisir

les difficultés auxquelles se heurte la recherche. C'est ce que nous nous efforcerons de montrer ici. Ce faisant, nous défendrons deux idées : 1) les principes et les règles de l'éthique biomédicale s'appliquent mal à la recherche en sciences sociales, et ce sont les sciences médicales qui auraient plutôt à apprendre des sciences sociales ; et 2) c'est le positivisme qui donne congé à l'éthique, en se satisfaisant d'une déontologie.

1 L'éthique et l'objet de la recherche

Un exemple nous servira de point de départ. Il a donné lieu récemment à de nombreuses discussions, mais il est surtout exemplaire des problèmes que nous voulons discuter.

Les chercheurs au Québec qui travaillent sur la violence envers les enfants se heurtent tous à la même difficulté, celle du signalement obligatoire. En vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*[1], tout citoyen (et cela inclut les chercheurs) est dans l'obligation de signaler à la Direction de la protection de la jeunesse une situation dont il a connaissance où un enfant est victime de mauvais traitements ou encore d'agression ou de violence sexuelle. Or, les chercheurs travaillant dans ce domaine, par leurs enquêtes, risquent (mais n'est-ce pas ce qu'ils recherchent ?) d'être mis devant des situations où des enfants leur révèlent être victimes de tels comportements abusifs. L'obligation leur est alors faite de signaler le cas, afin que des mesures soient prises pour protéger l'enfant.

Cette obligation en soi crée déjà une conjoncture délicate, qu'une autre règle vient compliquer davantage. Nous sommes en situation de recherche et, en vertu de la règle du consentement éclairé, la personne interrogée doit être informée du fait que, si elle révèle une situation de mauvais traitements au chercheur, celui-ci devra la signaler. Il faut donc le consentement de cette personne pour ce qui constitue une dérogation à la règle de confidentialité de ses propos. Les chercheurs se trouvent ainsi placés devant un dilemme : ne pas informer le sujet de recherche de la possibilité du signalement, ce qui est contraire à la règle du consentement éclairé et de la confidentialité, ou bien l'en informer, ce qui risque de compromettre la validité des résultats, car les sujets, sachant le signalement possible (et ne le souhaitant pas) ne diront sans doute pas tout ou refuseront de participer à la recherche[2].

---

1. *Loi sur la protection de la jeunesse*, L.R.Q., c. P-34.1.
2. C. BOUCHARD, « Recherche épidémiologique sur la violence envers les enfants : enjeux éthiques », *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, vol. 17, n° 2, 1998, p. 79-90.

Il faut bien convenir de l'inadéquation de l'éthique de la recherche, telle qu'elle est généralement formulée, non seulement pour régler le problème mais pour le penser :

— Il est difficile en effet de résoudre la question sur le plan du consentement. Les sujets de recherche verraient leur confiance trompée, si le signalement était fait alors que la confidentialité leur a été promise. Toutefois, ces sujets pourraient se sentir tout autant trompés de ne pas recevoir d'aide après avoir été amenés à parler de leur situation et de leurs difficultés. Les chercheurs peuvent-ils questionner, interroger, fouiller dans la vie privée sans être responsables de ce qu'ils trouvent ?

— Il est difficile de formuler le problème dans les termes d'une comparaison entre les risques et les bénéfices. Les recherches dans ce domaine, comme la plupart des recherches en sciences sociales, ne procurent pas de bénéfices immédiats aux participants, et les risques ne se ramènent pas à des effets secondaires dont il serait possible de dresser la liste.

Voilà tout l'intérêt de cet exemple : impossible de s'en sortir par une procédure de consentement et de confidentialité. Loin de les résoudre, en effet, cette façon de faire est à la source des difficultés. Des auteurs ont proposé que les chercheurs soient dispensés de l'obligation de signalement afin de pouvoir mener à bien leurs recherches[3]. On a invoqué à cet effet le devoir des chercheurs de mieux connaître une réalité et les droits de l'ensemble des enfants victimes à ce que leur situation soit mieux connue pour mieux intervenir. La nécessité de faire des recherches donnant des résultats valides, justifierait une exemption.

Passons sur la confiance étonnante qu'il faut avoir à l'égard de la recherche pour justifier une telle exemption. Nous y reviendrons. Un malaise subsiste, que la discussion formulée en termes de conflits de droits et de devoirs évite : qu'y a-t-il de gênant dans cette demande de dérogation ? Qu'il soit forcé ou non de faire le signalement, que l'enfant victime de sévices le souhaite ou non, que le chercheur soit même dans l'impossibilité de faire le signalement (dans le cas où l'identité du répondant lui est inconnue), la question de ses responsabilités demeure entière, car c'est lui qui a décidé d'enquêter sur la question, d'aller fouiller dans la vie des gens pour qu'ils en parlent ; il lui faut donc entendre leur parole et y répondre. L'intérêt de cet exemple est qu'il oblige à poser la question de fond, soit celle de la pertinence de la recherche. Pourquoi fait-on cette recherche ?

3. *Ibid.*

Quelle est sa nécessité ? À quelle motivation le chercheur obéit-il ? La question de la pertinence, disons-le clairement, est rarement discutée par les comités d'éthique et pas toujours examinée à fond par les chercheurs, parce qu'elle va de soi pour eux ; c'est une question qu'il est possible d'éviter par le consentement qui remet aux sujets de recherche la responsabilité de décider si le projet est intéressant ou non[4].

2 L'éthique et le lien de confiance

Allons plus loin. La difficulté avec l'obligation de signalement et la gêne que suscite la demande d'exemption des chercheurs tiennent au fait que le problème éthique du chercheur fait partie de l'objet d'étude lui-même. Il est au cœur même de la recherche.

Dans le présent exemple, il s'agit d'enfants victimes de mauvais traitements ou encore d'agression ou de violence sexuelle, d'enfants dont la confiance à l'endroit d'adultes a été trompée. Le problème social que les chercheurs étudient est lui-même un bris de confiance d'enfants envers les adultes, et s'ils font de la recherche, c'est ultimement pour prévenir cette rupture ou aider à rétablir la confiance. Les questions au cœur de l'étude rejoignent les interrogations éthiques des chercheurs, autour du point plus général de la *confiance*. Des chercheurs s'intéressent à des jeunes dont la confiance a été trahie, et qui ont de la difficulté à faire confiance. Et, devant ces jeunes, des chercheurs peuvent, bien malgré eux, trahir à nouveau leur confiance en ne les informant pas au départ de la possibilité de signalement à la Direction de protection de la jeunesse ou, au contraire, en ne déclarant pas les situations d'abus, en ne leur portant pas secours, alors qu'ils attendent peut-être de l'aide. Il y a risque de rupture de confiance qu'il s'agisse de les signaler (malgré leur volonté) ou de ne rien faire (alors même que la recherche les ramène devant leurs difficultés). Quelle que soit leur décision, en signalant ou en ne signalant pas, les chercheurs risquent d'aller à l'encontre de l'objectif de la recherche. Ils peuvent contredire l'idée qu'ils se font des rapports entre les individus et la raison pour laquelle il est possible et nécessaire d'aider ces jeunes.

Cependant, la correspondance entre l'objet de recherche et les questions éthiques que soulève le mode d'investigation n'est pas propre à ce secteur de recherche, même s'il pose plus souvent problème ici qu'ailleurs.

---

4. Nous renvoyons ici le lecteur à nos observations dans les comités d'éthique de la recherche médicale ; les mêmes constatations peuvent être faites en matière de recherche sociale. Le formulaire de consentement renvoie aux sujets de recherche la responsabilité de juger de la pertinence de la recherche. *Cf.* É. GAGNON, *Les comités d'éthique : la recherche médicale à l'épreuve*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996.

À vrai dire, les sciences sociales étudient des faits moraux (entendus au sens large du terme). Les questions éthiques soulevées par la recherche sont inséparables de l'objet de recherche, car les interrogations que se pose le chercheur, les individus et groupes qu'il étudie se les posent aussi déjà, peut-être exprimées avec d'autres mots, différemment et plus confusément.

La confiance, par exemple, est une question éthique qui traverse l'ensemble des relations humaines. Car la confiance est plus qu'un état psychologique. C'est la question des obligations réciproques, des fins et du sens des conduites. Ce que chacun attend de l'autre ; la confirmation de ce qui a — ou doit avoir — de la valeur et de l'importance pour lui et pour l'autre. La vie d'un enfant, son développement affectif, la construction de son identité, on le sait, reposent sur la confiance qu'il place en ses parents. Par ailleurs, la confiance est l'objet d'un grand nombre de recherches en sciences sociales, dont la question ultime demeure toujours : Comment les individus vivent-ils en société, et donc comment peuvent-ils se faire confiance ? La confiance s'avère centrale dans ces recherches, parce qu'elle est au cœur du lien social. Elle fonde le droit, et le droit la garantit, elle est capitale dans la rencontre entre les individus comme dans la rencontre entre les cultures ; elle se révèle nécessaire à une adhésion aux institutions, à la communication et à l'échange entre les individus. Il y a confiance parce que l'incertitude existe : puisqu'il est impossible de tout contrôler, de tout vérifier, il faut faire confiance. Et en même temps la confiance permet de réduire cette incertitude. Nous appelons « confiance », la conscience de cette incertitude à réduire, en même temps qu'il faut bien accepter. C'est une question que tous et chacun se posent : Puis-je faire confiance ? Puis-je m'engager ? M'en remettre à cette personne ?

Voilà pourquoi d'ailleurs la confiance est au cœur de la relation thérapeutique. Il y a lien de confiance entre le professionnel et son client, car ce dernier ne peut évaluer entièrement le jugement du professionnel[5]. Et à la limite il n'y a pas d'autre appréciation de la compétence d'un professionnel que la confiance qu'il a su obtenir. La confiance est peut-être aussi centrale dans la recherche médicale que dans la recherche sociale, puisque c'est la relation thérapeutique qui justifie la recherche et l'engagement dans une expérimentation. Les malades acceptent d'y participer en espérant de cette façon obtenir un meilleur traitement et un meilleur suivi thérapeutique, et le médecin les y engage, croyant ce faisant pouvoir leur offrir ce meilleur traitement et ainsi pratiquer la meilleure médecine. Les malades

5. G. CRESSON, « La confiance dans la relation médecin-patient », dans G. CRESSON et F.-X. SCHWEYER, *Les usagers du système de soins*, Rennes, Les Éditions de l'École nationale de santé publique, 2000.

acceptent de participer à une recherche, parce qu'ils font confiance à leur médecin, parce que la recherche est souvent étroitement liée à ce besoin, dont parlait Elisabeth Kübler-Ross[6], d'avoir confiance que leur médecin fera tout pour les guérir, qu'il ne les abandonnera pas[7].

La confiance s'avère plus centrale en éthique médicale qu'il n'y paraît. S'il est souvent question d'accroître le contrôle exercé par les comités d'éthique, notamment en leur permettant d'exercer une forme de suivi des recherches (ou en les y forçant ?), une fois celles-ci approuvées et démarrées, d'aucuns souhaitent conserver une large place à la confiance dans les relations entre les comités et les chercheurs. La confiance est nécessaire en raison de l'impossibilité de tout contrôler et parce qu'elle est préférée à une relation basée sur la suspicion. C'est d'ailleurs au nom de la confiance qu'en bioéthique on s'obstine à parler d'éthique pour ne pas réduire le travail des comités à l'aspect juridique et à l'application de règles précises de conduite. Cette question de la confiance, toute procédure d'évaluation et de contrôle éthiques l'aborde, en cherchant à accroître la transparence de la recherche : formulaire de consentement, comparaison des risques et bénéfices, mesures pour respecter l'anonymat et assurer la confidentialité. La confiance se révèle plus grande lorsque les conduites et la motivation des chercheurs sont mieux connues.

Il y aurait une réflexion à faire en bioéthique sur le sens et le statut de la confiance dans la société contemporaine, sa nécessité et son caractère problématique. Les sciences sociales peuvent ici être éclairantes. Habituellement à la remorque des sciences dites exactes, auxquelles elles ont emprunté méthodes et schèmes d'analyse, les sciences sociales pourraient être source de réflexion pour la recherche médicale.

3 L'éthique, le sens et les valeurs

La confiance n'est qu'un exemple de la présence des questions éthiques dans l'objet même de la recherche. Elles ne sont pas extérieures à l'objet. Les réalités qu'étudient les sciences sociales ont déjà un sens, et même plusieurs, avant que les chercheurs leur en donnent un : les individus et les collectivités se posent des questions semblables aux leurs, et l'éthique est inséparable de ces interrogations.

Les valeurs, disions-nous, constituent l'objet même des sciences sociales. Elles se trouvent aussi dans leurs méthodes et leurs explications,

6. E. KÜBLER-ROSS, *On Death and Dying*, New York, Macmillan, 1969.
7. Nous serions tenté de dire que la confiance générale en la médecine aujourd'hui passe par la recherche de traitements toujours meilleurs.

et ce sont elles qui confèrent un sens et un intérêt — une pertinence — à leur objet[8]. Chaque représentation ou conception générale de la société sur laquelle s'appuie le sociologue ou tout autre praticien des sciences sociales renvoie à des valeurs et à des aspirations, comme l'a bien montré Fernand Dumont[9]. Par exemple, la société conçue comme un organisme, dont chacun des éléments travaille au maintien des fonctions nécessaires à celui-ci, renvoie à une idée de ce qui est normal (fonctionnel) et pathologique (dysfonctionnel) ; une conception de la société comme ensemble d'idéaux collectifs, qui se transmettent par les institutions comme la famille ou l'école, pour assurer la cohésion sociale, repose elle aussi, et de manière plus manifeste, sur des valeurs : c'est au nom de l'idéal d'égalité que les inégalités apparaissent comme une menace à la cohésion. Non seulement le chercheur trouve devant lui, dans la réalité dont il fait son objet, des valeurs, mais il doit lui-même poser des valeurs (ou les reprendre à son compte) pour reconnaître et construire son objet. Derrière les interprétations, il y a des valeurs et des significations. Elles sont dans l'objet et dans la démarche d'interprétation de l'objet. Ainsi, faits et valeurs « s'engendrent réciproquement[10] » dans la construction de l'objet. Les explications que produisent les sciences sociales ne représentent pas simplement un agencement de faits et de significations pour produire une signification élargie, mais elles s'avèrent en elles-mêmes recherche d'une pertinence. Elles ont recours à des valeurs sans quoi elles n'auraient *littéralement* aucun sens.

L'éthique est dans l'objet et dans l'interrogation qui est portée sur lui, de par la nature même de cet objet. C'est pourquoi l'explication qu'en donne le chercheur est en elle-même une question éthique, car donner un sens à un phénomène social, à une conduite, à une représentation est toujours une entreprise incertaine. Le sens ne nous est donné *qu'en partie* : seuls certains aspects sont discernables et il n'est possible d'approcher le sens qu'en un point à la fois. Aucun des grands schémas d'explication du social (la société comme organisme et fonction ou comme ensemble d'idéaux collectifs, par exemple) n'est à lui seul suffisant, sans que l'on puisse les faire intervenir tous simultanément et de manière cohérente. On

8. Les valeurs font partie de l'interprétation médicale, mais c'est une question que nous ne pouvons discuter ici. Notons seulement à nouveau que les sciences médicales auraient aussi dans ce cas à apprendre des sciences sociales.

9. F. DUMONT, « Approche des problèmes sociaux », dans F. DUMONT, S. LANGLOIS et Y. MARTIN, *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, p. 1-22.

10. *Id.*, p. 2.

le dit volontiers des autres, plus rarement de soi, que l'explication n'est jamais entière. Le sens est « immaîtrisable » peut-être aussi parce qu'il est toujours *donné* : les individus et les collectivités donnent toujours déjà un sens à leur conduite. C'est ce sens que les sciences sociales reprennent, reformulent l'origine, la genèse, les déterminations, ce qui faisait dire à Fernand Dumont des sciences sociales qu'elles ne produisent pas tant du sens, mais qu'elles s'efforcent plutôt de le « rassembler » et ainsi de « sauver » du sens. Un sens auquel il nous faut aussi répondre, comme il convient de répondre à ceux qui nous racontent leur souffrance ou les mauvais traitements dont ils ont été victimes[11]. En même temps, le sens demeure toujours *à distance*. Il est périlleux de l'attribuer à un autre, et même celui qui le formule n'y adhère jamais entièrement, le sens n'étant toujours qu'un moyen, un outil, un modèle, pour comprendre l'autre ou se comprendre, jamais une description du réel. Enfin, le sens se révèle *imprévisible*. Nous ne pouvons jamais prévoir où il va nous mener : le sens que nous discernons dans les conduites d'individus ne peut prédire leurs comportements, et le sens élargi que les sciences sociales lancent dans la mêlée de même que les explications qu'elles rendent publiques peuvent avoir différents effets, comme celui de changer les politiques et les programmes ; mais ces effets sont toujours inattendus.

Au regard de cette incertitude et de ce déplacement continuel du sens, les sciences sociales devraient en appeler à une certaine modestie et à la prudence. Telles devraient être leurs premières règles d'éthique et leur contribution à l'éthique commune. Ces disciplines ne sont pas les seules à comprendre et elles ne peuvent tout saisir, bien que la compréhension demeure une nécessité et, en partie, leur responsabilité. Si elles ne peuvent dire tout le sens, ni le sens dernier, et encore moins prédire, elles peuvent toutefois rappeler à quelles valeurs nous tenons et ce qui les menace aujourd'hui. Notre époque, disait le sociologue américain C.W. Mills, est faite d'indifférence et d'inquiétude. Dans les deux cas nous ne savons plus quelles valeurs nous chérissons ; l'indifférence, c'est de ne pas s'en troubler et l'inquiétude, c'est au contraire d'en ressentir un malaise[12].

La question de la place des valeurs et de la construction du sens est donc encore au centre du problème des conflits d'intérêts en recherche. Les praticiens des sciences sociales ont tardé à se sentir visés par l'éthique de la recherche en raison du fait qu'ils ne se croient pas exposés à des conflits

11. Sur cette difficulté, voir l'étude de S. PAQUET, *Folie, entraide et souffrance. Anthropologie d'une expérience parentale*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2001.
12. C.W. MILLS, *L'imagination sociologique*, Paris, Maspero, 1967.

d'intérêts comme l'est la recherche médicale, notamment soumise aux intérêts de l'industrie médicale. Ils sont plus conscients — et plus inquiets aussi parfois — des commandes auxquelles ils répondent : commandes politiques en provenance de l'État ou d'un gouvernement autochtone, par exemple, dans un litige touchant des droits territoriaux ou l'augmentation des dépenses en matière de santé sur un territoire donné. La recherche est d'emblée inscrite dans un programme politique[13]. Commandes politiques encore lorsque pour les besoins de la santé publique les experts cherchent à mieux connaître les habitudes de vie, pour les changer, ou les besoins de services, pour y répondre, et cela, auprès de diverses « clientèles » (mères toxicomanes, hommes violents, décrocheurs, etc.). C'est encore avoir les questions morales comme objet et finalité, car derrière la santé et le bien-être s'expriment les idées de la vie bonne, juste, désirable. Mais l'expertise codifie le moral et l'immoral en sain et en malsain, et elle réduit le sens des conduites, des désirs et des aspirations en les ramenant à des besoins ou à des intérêts à satisfaire. Les pouvoirs et la bureaucratie multiplient les recherches sur des objets toujours plus petits et fragmentés, ce qui a pour effet de réduire leur sens plutôt que l'élargir et d'évacuer les valeurs. La pertinence de la recherche est ainsi ramenée à sa seule utilité, garantie par la neutralité du chercheur qui assure la production d'un savoir utile, c'est-à-dire l'établissement de *faits* (ex. : la prévalence des mauvais traitements) sur lesquels pourront s'appuyer les décisions ; utilité et neutralité qui placent encore une fois la recherche en position d'extériorité par rapport à son objet.

Aussi y a-t-il quelque chose de dérisoire dans les guides de déontologie, lorsque ceux-ci prescrivent aux chercheurs le *respect* des communautés qu'ils étudient. C'est trop et c'est insuffisant. Trop, s'ils doivent faire endosser leur interprétations par les individus et les groupes visés pour être certains qu'elles ne les offensent pas ; les commandes imposent déjà des orientations, et les chercheurs n'arrivent plus chez les gens sans que ces derniers surveillent dès le départ ce que seront les conclusions de la recherche. Insuffisant, si l'éthique de la recherche se résume à ne pas offenser, si cette règle revient à confiner l'éthique à la frontière de la recherche et de l'interprétation, dans la seule manière de faire la collecte des données et de les présenter. Plutôt que de revendiquer une objectivité qui mettrait la recherche à l'abri des intérêts, les sciences devraient reconnaître la place des valeurs dans leurs interrogations et leurs démarches,

13. Voir les articles rassemblés par R. MASSÉ, « Anthropologie, relativisme éthique et santé », *Anthropologie et sociétés*, vol. 24, n° 2, 2000.

interrogations et valeurs qu'elles héritent des collectivités et des individus qu'elles étudient.

La validité des recherches en sciences sociales tient sans doute davantage à la discussion de questions fondamentales, comme celle de la manière de conserver ou de retrouver la confiance ; des questions qui lient les aspects méthodologiques, théoriques, politiques et déontologiques de la recherche ; des questions partagées avec les sujets de recherche et en compagnie de qui il est d'ailleurs possible de réfléchir ; des questions qui justifient et même exigent une diversité d'approches sur le plan de l'échantillonnage et des méthodes ; une diversité des approches au sein d'une même recherche ; des questions, en somme, qui forcent à faire preuve d'imagination, et à ne pas tenir à tout prix à un échantillon représentatif d'enfants victimes de sévices, par exemple. La validité tient davantage à la discussion de ces questions qu'à une méthode de travail parfaite, exempte de tout biais, mais qui fait perdre de vue l'objet.

Avoir une éthique, c'est d'abord se sortir du positivisme. Du positivisme en science qui justifie la recherche par le seul établissement des faits. Du positivisme juridique également, qui identifie le droit à la raison, seul instrument d'un règlement rationnel des conflits et fondement de la justice. Du positivisme qui nous fait oublier que le droit est insuffisant à garantir la justice et qu'il peut même être source d'injustice[14]. Notre exemple l'a bien montré : les règles usuelles en matière d'éthique de la recherche, soit le consentement et la confidentialité, n'aident pas toujours à la réflexion ; en revanche, l'obligation de signalement, qui peut paraître une règle rigide de droit, une entrave à la recherche et une disqualification de l'éthique, oblige finalement à élargir la réflexion. Pas plus que le droit n'est un ensemble de limites, les sciences sociales ne sont l'établissement des faits. Ce sont bien autres choses, et essentiellement tout autre chose. Peut-être ont-ils en commun d'être une interrogation sur les normes, les sciences sociales partant de leur genèse, le droit, de leur finalité.

Le positivisme se satisfait d'une déontologie, d'un code de conduite censé protéger l'environnement des effets indésirables de la recherche, mais qui préserve peut-être davantage la science elle-même des interrogations sur son sens et sa pertinence. C'est le positivisme qui presse aujourd'hui les sciences sociales de se donner une déontologie. Autrement, elles auraient peut-être une éthique, véritablement.

---

14. G. ROCHER, « L'emprise croissante du droit », dans F. DUMONT (dir.), *La société québécoise après 30 ans de changements*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, p. 99-116.